

## COMPTE RENDU SOMMAIRE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 12 DECEMBRE 2023**

CONSEILLERS PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – CHARLES – GILOT – RAVOLET – RODRIGUES et SAUVAGNAT  
Mmes ALBERT – PLANCHARD et POINTE-GEOFFROID

EXCUSEES : Mmes BOULLOY et SEVEN  
Monsieur MECHIN qui a donné procuration à Monsieur RODRIGUES

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire

### **Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :**

**Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – Tranche 1 :** La Collectivité est adhérente au SDE 18 qui propose une mission de maîtrise d'ouvrage temporaire pour des travaux d'enfouissement de réseaux (communication, éclairage public, électrique). Le Conseil Municipal approuve le recours à la mission de maîtrise d'ouvrage proposé par le SDE18 pour le réseau de télécommunication « Rue du Commerce » et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le SDE18.

**Plan de financement SDE18 – Enfouissement du réseau de communication – Tranche 1 :** Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour des travaux d'enfouissement du réseau de communication « Rue du Commerce » pour un montant total de 17 103,60 € TTC.  
La participation financière de la commune s'élève à 14 353,20 € TTC.

**Plan de financement SDE18 – Restitution de l'Eclairage Public – Tranche 1 :** Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour des travaux de restitution de l'éclairage public « Rue du Commerce » pour un montant total de 55 023,74 € HT.  
La participation financière de la commune qui est calculée sur la base de 50 % s'élève donc à 27 511,87 € HT.

**Plan de financement SDE18 - Dissimulation des réseaux électriques – Tranche 1 :** Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour des travaux de dissimulation des réseaux électriques « Rue du Commerce » pour un montant total de 157 485,15 € HT. Le SDE18 offre une participation exceptionnelle de 50 000,00 € HT et prend en charge 60 % du montant restant. Le reste à charge pour la commune est calculée sur la base de 40 % et s'élève donc à 42 994,06 € HT.

**Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – Tranche 2 :** La Collectivité est adhérente au SDE 18 qui propose une mission de maîtrise d'ouvrage temporaire pour des travaux d'enfouissement de réseaux (communication, éclairage public, électrique). Le Conseil Municipal approuve le recours à la mission de maîtrise d'ouvrage proposé par le SDE18 pour le réseau de télécommunication « Grande Rue » et « Impasse René Godichet » et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le SDE18.

**Plan de financement SDE18 – Enfouissement du réseau de communication – Tranche 2 :** Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour des travaux d'enfouissement du réseau de communication « Grande Rue » et « Impasse René Godichet » pour un montant total de 17 672,04 € TTC.  
La participation financière de la commune s'élève à 16 563,24 € TTC.

**Plan de financement SDE18 – Restitution de l'Eclairage Public – Tranche 2 :** Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour des travaux de restitution de l'éclairage public « Grande Rue » et « Impasse René Godichet » pour un montant total de 46 633,98 € HT.  
La participation financière de la commune qui est calculée sur la base de 50 % s'élève donc à 23 316,99 € HT.

**Plan de financement SDE18 - Dissimulation des réseaux électriques – Tranche 2 :** Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour des travaux de dissimulation des réseaux électriques « Grande Rue » et « Impasse René Godichet » pour un montant total de 126 016,43 € HT. Le SDE18 offre une participation exceptionnelle de 50 000,00 € HT et prend en charge 60 % du montant restant. Le reste à charge pour la commune est calculée sur la base de 40 % et s'élève donc à 30 406,57 € HT.

**Validation du tracé du Canal de Berry à Vélo :** Monsieur le Maire fait circuler aux membres du conseil municipal le document transmis par le Syndicat du Canal de Berry proposant le tracé final pour le Canal de Berry à Vélo validé en Comité Syndical le 11 Décembre 2023. Le Conseil Municipal accepte le tracé final proposé par le Syndicat du Canal de Berry.

**Convention projet « école partagée-élève motivé » :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'école s'est lancée dans le projet pédagogique intitulée « Ecole partagée, élèves motivés » proposé par l'Académie. Le budget de ce projet s'élève à 34 561,00 € TTC et est subventionné à 100 % par l'Etat. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention de financement rédigée par l'Académie.

**Choix du mode de gestion du Service Public d'Assainissement :** Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante, le rapport présentant les différents modes de gestion du service public d'assainissement.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la délégation de service public comme principe de délégation pour le service de l'assainissement et autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure.

**Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement :** Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire sa participation au FSL pour l'année 2023 pour un montant de 600 €.

**Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2022** transmis par le SMAEP de Nérondes.

### Informations diverses

**Epicierie sociale** – Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion s'est tenu le vendredi 8 Décembre à la Guerche-sur-l'Aubois pour discuter du devenir de l'épicierie sociale.

4 possibilités ont été proposées aux élus pendant cette réunion :

- reprise de la compétence par la Communauté de Communes
- reprise de la compétence par chacune des communes
- augmentation de la part par habitant
- diminution des plafonds de ressources

**Maison domotique** – Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que les travaux devraient débuter le 8 Janvier 2024 pour une durée d'environ 1 an.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a demandé un devis à la société Informatique Diffusion pour changer les lampes des 4 vidéoprojecteurs de l'école qui ne fonctionnent plus, le devis s'élève à 458,40 €.

De plus, il indique avoir demandé des devis de rachat de 4 nouveaux ordinateurs portables dont le prix s'élève à 5 071,20 €, ou de location de 4 ordinateurs portables pour une durée de 4 ans dont le prix total s'élève à 5 068,80 €.

Le Conseil Municipal valide le principe de location des 4 ordinateurs portables puisque les ordinateurs resteront propriété de la commune après la période de location.

Fin de séance : 21 h 07